

# Résolution de l'AG de l'AVECin du 28 mars 2012

## « Pour une évaluation et une communication adaptées au début de la scolarité »

Considérant, suite à la résolution « Pour une évaluation adaptée au début de la scolarité », adoptée à l'AG de l'AVECin du 14 avril 2010, et en prévision de l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi scolaire et de ses articles 106 « Evaluation du travail des élèves », 107 « Modalités de l'évaluation » et 109 « Communication » :

1. que l'évaluation et sa communication doivent être adaptées à l'âge des élèves et à leurs compétences, ainsi qu'aux objectifs spécifiques des deux premières années d'école ;
2. que les élèves ont besoin de temps pour acquérir les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires au « métier d'écolier », et que l'évaluation n'a de sens que si l'élève en a assimilé la fonction (Barblan, 1996) ;
3. que l'évaluation est principalement formative au début du 1<sup>er</sup> cycle, que l'école enfantine fait partie d'un cycle de quatre ans ;
4. qu'instituer une relation de qualité entre les parents et l'école est un enjeu de l'entrée dans la scolarité et qu'il s'agit, en premier lieu, d'établir un dialogue dans un climat de confiance ;
5. que les acquis, à ce moment de la scolarité, dépendent fortement de stades de développement de l'enfant et qu'il n'est donc pas judicieux que des commentaires écrits figurent dans un document officiel qui figerait ainsi une situation fortement évolutive ;
6. qu'une information sous formes de brefs commentaires écrits ne pourrait porter que sur de micro-objectifs et serait faite aux dépens d'autres formes de communication plus représentatives du parcours de l'élève ;
7. que l'usage d'un dossier d'apprentissage, revêtant diverses formes, utilisé aujourd'hui dans les classes CIN, est un outil d'évaluation formative particulièrement adapté aux premières années de la scolarité (Katz Lachavanne, 2003) ;
8. que la communication faite aux parents du travail et des progrès réalisés par l'élève doit continuer de se faire sous différentes formes et ceci afin, notamment, de sauvegarder la richesse des pratiques des classes CIN (retour à la maison de dossiers d'un thème ou d'un projet, invitation à venir consulter les documents en classe, invitation à diverses présentations en classe, information par le biais de cahiers, documents, traces ...) .

**L'Association Vaudoise des Enseignant-es du Cycle Initial (AVECin), réunie le 28 mars 2012 en assemblée générale, demande que :**

- la communication de la progression des apprentissages de l'élève aux parents se fasse essentiellement sous forme d'entretiens ;
- l'information sur le travail en cours puisse se faire sous diverses formes adaptées à la compréhension des élèves et au travail spécifique des deux premières années de la scolarité ;
- l'évaluation et les modalités de sa communication soient adaptées aux réalités de la classe enfantine.